

FAQ

Partir en mobilité internationale en médecine

Date de mise à jour : 20 mai 2023

Ceci n'est pas une liste exhaustive de toutes les informations au sujet de la mobilité. Pour plus d'informations, nous vous invitons à participer à l'amphi d'information sur les mobilités qui aura lieu le lundi 9 octobre à 17h.

1 – Différence entre Erasmus+ et mobilité internationale

2 – Différence entre mobilité d'études et mobilité de stage

3 – Calendrier des candidatures et critères de sélection

4 – Mobilité d'études

5 – Mobilité de stage

6 – Langues

7 – Points parcours 8 – Bourses

1 - Quelle différence entre Erasmus+ et mobilité Internationale ?

Erasmus+ = Europe (hors Suisse et Royaume Uni)

Mobilité internationale = Suisse, Royaume-Uni + reste du monde

2 – Mobilité d'études ou mobilité de stage ?

Une mobilité d'études permet de partir pour 1 ou 2 semestres suivre des cours dans une université partenaire (en incluant ou non des stages, selon les possibilités offertes localement, et selon vos choix).

Une mobilité de stage ne comporte pas de cours, et consiste en un stage pratique réalisé au sein d'un hôpital ou d'une autre institution qui vous accueille. La durée minimale est de 4 semaines.

3 - Calendrier de candidature et critères de sélection

[Aucun dossier hors délai ne sera admis.](#)

Mobilité de stage : Vous pouvez candidater du 10/10 au 05/11 pour un stage d'été 2024.

Pour les DFGSM3 et les DFASM3, si vous trouvez un terrain de stage au-delà de ces dates, vous pourrez toutefois soumettre votre candidature ultérieurement.

Pour les DFASM3, le calendrier 2024/2025 n'est pas encore connu. Probablement, les départs seront possibles en novembre-décembre et en juin. Un quota de départs sera défini par la commission en fonction des places et des périodes éligibles.

Fin novembre, les étudiants seront informés de la décision concernant leur départ. Un quota de départs a été fixé pour les départs en DFASM 1. Pas de quota en DFGSM3 et DFASM2. Voir le tableau ci-dessous.

La priorité est donnée aux étudiants n'ayant jamais effectué de mobilité internationale et à ceux qui ont trouvé leur terrain de stage par eux-mêmes. Les candidats sont classés selon leur moyenne générale de l'année N-1 et au regard de leurs motivations.

Mobilité d'études : Vous pouvez candidater du 04/12 au 31/12 pour partir pour 1 ou 2 semestres d'études à partir de septembre 2024. Pour ceux qui souhaitent partir au 2^{ème} semestre 2024/2025 (à partir de janvier 2024), il est fortement conseillé de candidater dès le mois de décembre, mais une 2^{ème} campagne de candidature sera probablement ouverte en printemps pour les places restantes ou pour des destinations supplémentaires.

Les critères de sélection se basent sur le dossier académique, les motivations, et la cohérence du projet dans votre cursus.

Pour les étudiants en cours de DFGSM3, des groupes sont constitués en fonction des moyennes obtenues l'année précédente. La moyenne est calculée sur les résultats de la 1^{ère} session, hors UE initiation à la recherche.

Groupe 1 : moyenne supérieure ou égale à 13/20

Groupe 2 : moyenne comprise entre 11 et 12,9/20 inclus

Groupe 3 : moyenne inférieure à 10,9

Pour les étudiants en DFGSM2, la moyenne PASS est prise en compte.

Les critères qui sont pris en compte pour la répartition des places sont :

- Le groupe (attribué en fonction de la moyenne)
- Qualité du dossier (CV, lettre de motivation, appréciation du référent pédagogique)
- Niveau de langue

Un dossier peut être refusé, si la candidature manque de cohérence motivation peu claire, projet pas assez mûri...), ou si le niveau académique est jugé trop faible.

Fin janvier, les dossiers validés seront transmis aux référents pédagogiques pour un entretien dans la langue des cours suivis durant votre stage (1 seul RDV pour allemand + anglais, espagnol + anglais, italien + anglais ou anglais seulement). Ces entretiens auront lieu courant février pour tester votre niveau de langue et échanger autour de votre projet.

En mars, les places seront distribuées. Chaque étudiant sera informé de la décision au plus tard début avril.

Un stage + un semestre à l'étranger/ 2 stages / 2 séjours d'études, est-ce possible ?

La priorité est donnée aux étudiants n'ayant jamais fait de mobilité internationale.

Les 2 projets doivent être cohérents par rapport à votre projet pédagogique.

Si vous passez un rattrapage pendant votre 1^{ère} mobilité, un 2^e départ ne sera pas autorisé.

PACES hors France. J'ai fait ma première année au Luxembourg et je suis arrivée à Paris en deuxième année. J'ai donc fait un concours au Luxembourg mais qui ne rentre pas dans le classement PACES. Qu'est-ce que je réponds aux questions concernant le classement PACES ? Ce champ n'est pas

obligatoire. Vous pouvez aussi indiquer N/A 'non applicable'. Le I jaune d'information supplémentaire donne des détails sur la question.

Destinations : la liste la plus actualisée se trouve dans le formulaire de candidature et dans notre moteur de recherche : <https://sumedecine.moveonfr.com/publisher/1/fra#>

Est-il possible pour les étudiants de partir seulement sur un semestre et non plus la totalité de l'année? Oui vous pouvez partir pour 1 ou 2 semestres d'études.

Peut-on candidater pour partir après une année de césure ? Un étudiant en année de césure peut candidater pour une mobilité pour l'année suivante. Pas de départ pendant l'année de césure.

4- Mobilité d'études

ECOS

Les ECOS facultaires constituent le Certificat de Compétences Cliniques (CCC) sur 3 ans sous forme d'un contrôle continu avec pour chaque année un pourcentage de points. Le total est obtenu par l'addition des 3 notes. Pour valider le CCC, il faut obtenir la moyenne soit 50 points sur 100. Le rattrapage a lieu une seule fois en DFASM3 en cas de moyenne non obtenue (non validation).

DFASM1 : 20 % de la note globale. Examen fin mai (dates exactes fixées ultérieurement). Si les étudiants partent en mobilité au S2 de leur 4^{ème} année, nous conseillons de revenir pour passer l'ECOS à Paris afin de ne pas perdre les 20% de points dans la note globale.

DFASM2 : 30 % de la note globale. Examen fin mai (dates exactes fixées ultérieurement).

DFASM3 (à partir de février-mars 2024) : 50 % de la note globale pour compléter la note du CCC. Rattrapage un mois après environ pour les étudiants n'ayant pas obtenu la moyenne.

Les ECOS nationaux sont indépendants de la validation du 2^{ème} cycle. Ils représentent 30% du matching ou appariement national. Ils se dérouleront chaque année en mai juin de DFASM3. Première année : 2024.

Service sanitaire

En cas de mobilité d'études au S1 uniquement, l'étudiant devra constituer un dossier personnel et effectuer la moitié de la formation pratique (15 demi-journées).

En cas de mobilité d'études au S2 uniquement, l'étudiant devra réaliser et valider le SeSa avant de partir.

En cas d'une mobilité d'études d'une année complète, il est fortement suggéré à l'étudiant d'effectuer des actions de prévention dans son université d'accueil.

Learning agreement = contrat d'études :

L'étudiant suit les enseignements, passe les examens et réalise des stages (le cas échéant) dans l'université d'accueil pour la période de mobilité définie. L'étudiant prend connaissance du parcours académique de l'université d'accueil et remplit un contrat d'études le plus cohérent possible avec le parcours SU. L'étudiant s'engage à déployer tous les efforts nécessaires afin de valider sa mobilité. Ce document est signé par l'étudiant qui s'engage à le respecter. Une modification du contrat d'études est possible en cours d'année si elle est justifiée par des contraintes rencontrées dans l'université d'accueil.

Modalités d'examen dans l'établissement d'accueil :

Chaque université et chaque pays a ses propres règles quant au format des cours, modalités de validation (par exemple, en Espagne : 12/20 nécessaire pour valider une matière, points négatifs pour des réponses incorrectes...). Ce sont des éléments dont vous devrez impérativement avoir connaissance au début de votre séjour.

Choix des pôles de stage pour les étudiants en mobilité au S1 et qui reviennent à Paris au S2

Les étudiants dans ce cas devront choisir leur rotation de stages au moment du 1^{er} choix de septembre (choix du 1^{er} pôle et non de service) afin d'obtenir un numéro de choix pour les stages du second semestre (stages 3 et 4).

Départ des étudiants pour le S2 uniquement

DFGSM3 : les examens sont en décembre et les stages se terminent fin janvier. Cela ne pose pas de problème pour partir en mobilité au S2

DFASM1: les examens se terminent vers mi-janvier pour DFASM1–Aucun départ n'est possible avant cette date, mais cela ne pose globalement pas de problème (sauf exception en Scandinavie, où les étudiants manqueront jusqu'à 10 jours de cours). Les stages ont lieu de début décembre à mi-février (12 semaines). Pour partir en mobilité, il faut prévoir un arrêt du stage au plus tôt fin janvier afin de valider 2/3 de stage.

Réintégration à l'hôpital au retour après le S2

Vous n'êtes pas en stage au retour de mobilité de S2, et ceci jusqu'au 1^{er} stage de l'année académique suivante.

Validation et mobilité d'études

Doit-on valider des cours en France et à l'étranger ? Non, vous aurez uniquement des examens sur place et vous aurez une équivalence en crédits ECTS à votre retour. Vous n'aurez pas à valider les examens à SU. En revanche, vous n'êtes pas dispensés des connaissances attendues pour les matières de l'année en cours et pour l'EDN.

Si l'on part un semestre, faudra-t-il rattraper ce semestre de retour en France ? Non la mobilité à l'étranger est validée selon les critères locaux. Si vous validez les examens sur place, vous aurez une reconnaissance des crédits ECTS à votre retour.

Comment cela se passe si on n'a pas validé une matière à l'étranger?

Conformément aux MCC « En cas d'échec à l'issue de la première session dans l'université d'accueil, l'étudiant a le choix de passer :

- soit la session de rattrapage sur place, si les résultats sont proclamés avant la date de la délibération finale de la faculté de médecine Sorbonne-Université. Si vous n'avez pas validé une matière malgré le rattrapage à l'étranger, la commission *Relations internationales- pédagogie* étudiera votre situation.
- soit la session de rattrapage de la faculté de médecine Sorbonne-Université, pour compléter les points ECTS ou pour valider les matières non obtenues. Cette possibilité est donnée à l'étudiant après réception des notes transmises par l'université d'accueil. En cas de non validation de l'année scolaire proclamée lors de la délibération finale, l'étudiant redouble à la faculté de médecine Sorbonne-Université et refait l'intégralité du programme de l'année.

5- Mobilité de stage

Est-on obligés de partir avec des hôpitaux partenaires de l'université de médecine?

Aucune obligation. Pour les départs en juillet/août, il est fortement recommandé de trouver un terrain de stage vous-même car l'université ne sera pas en mesure de proposer un terrain de stage à tous les candidats. Les règles de financement qui s'appliquent sont les mêmes. Voir question 10 (bourses). Le service RI peut vous fournir une liste des terrains de stages.

Est-il nécessaire de partir sur un stage du même pôle que le stage d'été à Paris?

Année d'études	Durée	Dates possibles	Stage prévu en France pour cette période	Stage à l'étranger	Quota de partants/pôle
DFGSM3	4/6 semaines	Du 07/07 au 09/09/24 sauf si rattrapage : retour le 26/08	Aucun	Choix libre	Non
DFASM1	4/6 semaines	06/07 au 26/08/23	pôle ROM (rhumato-ortho-maxillo)	rhumatologie, orthopédie, maxillo, ORL, urgences, réanimation	15/pôle
DFASM1	4/6 semaines	03/07 au 27/08/23	pôle GOUV (chirurgie, gynéco-obst, chir. viscérale, urologie)	gynéco-obstétrique, urologie, chirurgie digestive, chirurgie viscérale.	15/pôle
DFASM2	4/6 semaines	Après mi-juillet	Aucun	Choix libre	Non
DFASM3	4 semaines en nov/déc, <u>4-8 semaines en juin/juillet</u>	Après les EDN : probablement en novembre/décembre/juin/juillet	Aucun	Choix libre : stage de recherche possible en juin/juillet (pas de points parcours possibles)	50 par période

Stages dans les DOM-TOM ou en province : ils ne relèvent pas du Service des relations internationales car c'est une mobilité nationale. Contactez la Commission des stages et des gardes.

Pour les stages, doit-on préciser un service en particulier? Oui, dans votre candidature, vous devez ajouter des vœux (pour DFASM1 et DFASM2, tout en respectant le pôle).

On n'aura pas encore choisi nos stages d'été avant le 15 janvier, on connaît juste les pôles : certains pôles permettent les mobilités, d'autres non. Le choix du stage parisien se fait dans une liste de services fléchés. Se référer à la liste ci-dessus.

Quel est le statut de l'étudiant lors d'un stage à l'étranger ? Étudiant sous convention de stage

Vacances d'été DFASM1 et DFASM2 : vous êtes considérés absents de l'AP-HP pendant 7 semaines. Vous pouvez donc faire 4 semaines de stage + 3 semaines de vacances ou plus de semaines de stage et moins de semaines de vacances en respectant la durée totale d'absence de 7 semaines.

Les gardes : Le quota de gardes doit être réalisé avant le départ ou au retour.

Est-ce qu'on est payé ? Vous n'aurez pas de paiement de la part de l'AP-HP pendant 4 semaines, puisque vous ne faites pas votre stage à Paris. Dans la plupart des pays où vous irez, vous ne serez pas payés par la structure d'accueil. Par contre, vous pouvez bénéficier d'une bourse à la mobilité, selon les crédits disponibles.

Si le stage à l'étranger est annulé pour une raison ou une autre, que se passe-t-il ? Si la mobilité est annulée, vous pourrez trouver un autre terrain de stage à l'étranger, mais n'aurez aucune autre possibilité de départ dans les DOM-COM ou en province. Ou bien, vous devrez effectuer normalement le stage parisien fléché choisi avant la mobilité (avec 3 semaines de congé et la rémunération est rétablie).

Nombre d'ECTS à accorder pour les stages d'été

Les stages en France sont couplés avec les matières théoriques. Exemple : 1 matière plus X mois de stage donnent 8 ECTS sur toute l'année. D'autre part la répartition des ECTS est votée dans le Contrôle des Connaissances. On ne peut pas extraire le mois de stage réalisé en été à l'étranger en raison de la répartition définitive des ECTS.

Le stage à l'étranger est cependant reconnu comme équivalent à la période qui aurait été faite en France. Votre convention de stage précisera que ce stage fait partie de votre cursus obligatoire sans attribution d'ECTS.

6 - Langues

De façon générale, le niveau B2 (obtenu au moment du bac, normalement) est demandé. Cela varie en fonction des pays. Par exemple, en Italie, un niveau B1 est accepté. En Allemagne pour suivre des cours, mieux vaut avoir un niveau B2.

Comment vérifier la langue d'enseignement dans les universités d'accueil ? Les langues sont indiquées dans la brochure sur le site internet : <https://sante.sorbonne-universite.fr/international-1/partir/etudier> sinon il y a le lien vers le site de l'université partenaire dans le moteur de recherche : <https://sumedecine.moveonfr.com/publisher/1/fra>

Un diplôme officiel n'est donc plus nécessaire pour partir ? Non car les universités partenaires n'imposent pas ce test. Il y a un oral avec un référent pédagogique qui vous testera sur la langue des cours suivis ou sur celle pratiquée durant le stage. Une attestation sera ensuite préparée pour l'envoyer au partenaire. Attention pour certaines destinations un test spécifique peut être demandé (TOEFL pour les Etats-Unis). A vous de vous renseigner à l'avance.

9- Points parcours

Désormais, votre mobilité à l'international vous permet d'obtenir des points parcours pour les EDN.
Une mobilité d'études d'un semestre = 40 points.

Une mobilité d'études de deux semestres = 60 points.

Une mobilité de stage de 4 semaines = 20 points.

Les points parcours sont attribués uniquement si la mobilité d'études d'un semestre ou de deux semestres est validée, ou si votre stage **est validé** (pour une mobilité de stage).

Pour information, un certificat CLES (anglais ou autre), vous donne également droit à 10 points (niveau B2), 20 points (niveau C1) et 30 points (niveau C2), cumulable avec les points pour les mobilités.

10 – Bourses

Les informations sur les bourses sont disponibles sur cette page : <https://sante.sorbonne-universite.fr/international-1/partir/bourses>